



Recyclage M2/MR/MC/ME

En vue du renouvellement de l'habilitation Mécanique et Thermique

M2 (Chargé de Travaux)

MR (Chargé d'Intervention Immédiate)

MC (Chargé de Consignation)

ME (Chargé d'Essais)

PUBLIC VISÉ

Toute personne ayant à assumer (et à renouveler) dans le cadre de son habilitation, les rôles de Chargé de travaux (M2), d'essai (M2 E, ES) ou d'interventions immédiates (MR)

PRÉ REQUIS

Formation à la sécurité en CNPE EDF
Niveau chargé de travaux et d'intervention immédiate (M2/MR)

DURÉE

1 journée soit 7h00

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 stagiaires maximum

LIEU

En inter dans notre centre de formation. En intra dans vos locaux

OBJECTIFS

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- Identifier les risques mécaniques et thermodynamiques liés aux différentes situations de travail en CNPE ainsi que les mesures de prévention
- Adopter une culture sécurité et participer à la démarche d'amélioration de la sécurité et de la santé au travail
- Organiser et diriger leur chantier dans un environnement à risque, encadrer leur équipe selon des procédures établies.
- Appliquer et faire appliquer aux salariés placés sous ses ordres, les prescriptions de sécurité
- Mettre en place des mesures de prévention qui lui incombent dans le cadre de travaux ou intervention en rapport avec l'attestation de mise sous régime et le plan de prévention.

Moyens pédagogiques

- Support stagiaire
- Étude de cas d'évaluation des risques
- Jeux pédagogiques et mises en situation

Moyens techniques

- Recueil de Prescriptions du personnel de 2011
- Décret du 20/02/1992 « Plan de Prévention »
- Documents réglementaires CNPE (FDS, Permis de feu Attestation de régimes...)
- Signalisation et panneau de risques

Moyens d'encadrement

- Animateur expérimenté en prévention des risques sur CNPE EDF

MODALITÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME ET D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Feuille d'émargement
- Évaluation de la satisfaction stagiaire
- Validation des acquis théoriques
- Délivrance d'un certificat permettant à l'employeur de délivrer l'habilitation M2-MR-ME-MC



Recyclage M2/MR/MC/ME

En vue du renouvellement de l'habilitation Mécanique et Thermique

M2 (Chargé de Travaux)

MR (Chargé d'Intervention Immédiate)

MC (Chargé de Consignation)

ME (Chargé d'Essais)

PROGRAMME

- Accueil
- Le sens des règles et contexte
- Les accidents - Responsabilité civile et pénale
- Les risques et sanctions liés à la prise de substances
- Le chantier et ses différents acteurs
- Habilitation/Autorisation
- Les régimes et les condamnations
- Le plan de prévention
- Réflexion sur le risque professionnel
- Les différents risques rencontrés sur CNPE
- Utilisation des outils et produits
- Évaluation
- Synthèse



VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Autres sources d'informations

fagerfh

agefiph

MDPH.fr

Nos formations peuvent vous être accessibles.

Néanmoins, la validation de certaines formations peut être subordonnée à la mise en œuvre de séquences pratiques. Une analyse sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier précisément les conditions de faisabilité de la formation. Pour toute information : contact.handicap@vivalians.fr